

# Compte –Rendu de la réunion du Conseil de quartier Centre (CDQ)

Place Hérisson, Permanence Centre, Jeudi 12 mai 2016, 18h30

**Membres du bureau CDQ présents :** Dany Brun, Didier Chapuy, Michel Simoni, Marcel Barlam, Marina Pais, Michèle Ferlet, Gérard Meilleurat, Sylvie Pommery, Michèle Gil.

**Elu présent:** Maurice Bidouilh, adjoint au Maire délégué au quartier centre, président du conseil de quartier centre.

**Service Démocratie de proximité :** Karima Fedan mani, référente du quartier centre

**Absent excusé :** Christian Grégoire

## Ordre du jour :

- Préparation du repas de quartier et de la visite aux Ramiers le 17 juin : communication et logistique
- Information municipale, retour sur demandes
- Futures actions du cdq rentrée 2016
- Questions diverses

### 1. Repas de quartier le vendredi 17 juin à partir de 18h30 au parc des Ramiers

Planning de la soirée : rdv donné aux blagnacais au belvédère du Parc des Ramiers

**18h30 : visite historique** autour du mystère des Ramiers par l'association Blagnac Histoire et Mémoire depuis la descente des blanchisseuses, passant par l'allée du Canalet jusqu'à la descente de la rue de l'abbé Cazeneuve et de la rue du Moulin.

La première visite sur le « mystère » du chemin des sœurs avait réuni une soixantaine de personnes.

**19h30 : le repas de quartier centre** au niveau du Belvédère dans le parc des Ramiers

- Apéritif offert
- Repas partagé, chacun amène son panier repas
- jeu gonflable pour les enfants
- animation musical par Marius : 2 musiciens sur scène chanteur guitariste et batteur en première partie de soirée, dj en fin de soirée.

Communication :

Prévoir une affiche et flyers pour le repas et la visite

3000 flyers seront distribués par les membres des cdq

En cas de pluie, repli possible au gymnase de l'ancienne école Jean Moulin, place des arts.

## 2. Information municipale, retour sur demandes

### Travaux place des arts/parking souterrain

Calendrier : pas de date pour le démarrage des travaux qui sont prévus en 2017

Le parking : sont prévues environ 120 places en souterrain.

A l'heure actuelle, la place des Arts compte 50 places en surface.

Est à l'étude la conservation d'une trentaine de places en surface place des arts.

Pendant les travaux, le marché de plein vent sera transféré au parc des Ramiers.

Le parking provisoire dans l'allée centrale du parc est maintenu pendant toute la durée des travaux.

### Règlementation sur l'occupation du domaine public et aménagement des terrasses pour les restaurateurs

La réglementation sera fin prête pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et impacte toute la commune.

Cette réglementation portera sur l'occupation du domaine public : terrasse et mobilier présent dans le domaine public.

La réglementation implique l'application de la loi sur l'accessibilité des trottoirs à 1,40 m.

C'est pourquoi, il sera proposé aux restaurateurs de la Ville l'aménagement de terrasse.

Ces terrasses seront à leurs charges, devront être validées par l'architecte des Bâtiments de France et Toulouse Métropole (voirie).

Leur emprise : sur la voirie et sur la largeur de l'établissement...ce qui implique la suppression de places de stationnement.

Le tarif : fixé et conforme au tarif en vigueur à l'échelle de Toulouse Métropole, dans les 20 euros le m<sup>2</sup> par an.

L'ouverture des terrasses : 6 mois dans l'année, du 15 avril au 15 octobre.

Périmètre concerné dans le centre : les boulevards Pons/Rivet jusqu'à la descente des Ramiers.

Le double sens de circulation sera conservé.

Réunion d'information : tous les restaurateurs de la ville et professionnels seront conviés à une réunion d'information à ce sujet. La date n'est pas définie à ce jour.

Points importants à prendre en compte par Sylvie Pommery et les membres du cdq :

- demande de réfléchir à la problématique des camions de livraisons si les places sont supprimées
- prévoir du stationnement minute
- Faire appliquer aux commerçants, par le biais d'une charte par exemple, le respect des places dédiées aux clients et par conséquent la non occupation des places de stationnement par les commerçants.

Maurice Bidouilh précise que pour cette dernière demande, il serait possible de faire respecter cette disposition dans le cadre des autorisations délivrées pour l'année aux commerçants qui bénéficient d'une terrasse. L'attribution pourrait être annulée si le non-respect du stationnement clients est constaté.

### Nuisances rue Lavoisier

La présence de la police municipale dans le secteur a été renforcée suite aux plaintes des professionnels de santé qui se plaignent du bruit lié au regroupement de jeunes devant le coiffeur. Par ailleurs, les commerçants de la place se sont concertés pour solutionner le problème.

## **Travaux rue de Bûches rappel**

La requalification de la rue de Buches est programmée en trois phases de travaux :

- Phase 1- du 21 mars au 3 juin : du carrefour avec la rue Sarrazinière jusqu'à la rue du 19 mars 1962
- Phase 2 - du 6 juin au 8 août : du carrefour avec la rue Jean-Paul Sartre jusqu'à la place du Relais
- Phase 3 (phase différée) - à partir de février 2017:fin d'aménagement de la partie centrale au droit du chantier du bâtiment ACANTYS

En phase 2, la rue Carrière et la rue du 19 mars 1962 seront rouvertes à la circulation et les riverains seront tenus informés du plan de circulation mis en œuvre.

Entre les phases 2 et 3, la rue de Buches sera ouverte en totalité à la circulation en sens unique descendant

## **3. Futures actions du cdq rentrée 2016**

- A définir une date pour le mois d'octobre pour une visite de la rue Saint Exupère et du cimetière.
- Réflexion de Gerard sur l'organisation d'un concours photos afin de valoriser et de faire découvrir le patrimoine du quartier.

## **4. Questions diverses**

- Ouverture prochaine de la brasserie des « Deux M » à la place de la brasserie de la Poste rue Lavoisier
- La proposition d'ouvrir l'aide à la rénovation des façades aux commerçants sera soumise en BM au mois de juin par Maurice Bidouilh.

Fin de la séance à 20h35. La prochaine réunion de bureau aura lieu le jeudi 2 juin 2016, 18h30.